

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

30 mars 2010

Index AI : AMR 51/026/2010

### **États-Unis (Louisiane). Il faut mettre fin sans délai aux 73 années d'isolement infligé à Herman Wallace et Albert Woodfox**

Amnesty International demande aux autorités de la Louisiane de mettre fin au traitement cruel, inhumain et dégradant infligé à deux prisonniers qui, à eux deux, ont enduré presque 73 années d'isolement cellulaire.

À l'exception de quelques brèves périodes, Herman Wallace (68 ans) est maintenu à l'isolement depuis près de 38 ans et Albert Woodfox (64 ans) depuis presque 35 ans. Les deux hommes sont enfermés, 23 heures sur 24, chacun dans une cellule rudimentaire d'une surface d'environ 2 mètres sur 3. Lorsqu'ils se trouvent dans leur cellule, la seule source de lumière naturelle vient de fenêtres situées de l'autre côté, en hauteur. Ils sont autorisés à faire de l'exercice en plein air dans une enceinte grillagée, pendant une heure, trois jours par semaine, alors que l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus des Nations unies prévoit un exercice minimum quotidien. Les cages non couvertes n'offrent pas de protection contre la pluie ni la chaleur torride. Les deux prisonniers font également l'objet de restrictions en ce qui concerne leurs effets personnels, leurs lectures, leur accès aux ressources juridiques, le travail et les visites. Jusqu'en mars 2009, les deux hommes étaient incarcérés dans le pénitencier de l'État de Louisiane à Angola. Depuis, Herman Wallace a été transféré au centre correctionnel Elayn Hunt à St Gabriel, où il continue d'être maintenu à l'isolement.

Herman Wallace et Albert Woodfox ont été placés derrière les barreaux pour des vols qualifiés distincts à la fin des années 1960 et ont adhéré au Parti des Panthères noires, une organisation noire radicale, alors qu'ils étaient en prison. À cette époque, les viols entre prisonniers, les violences imputables aux gardiens et aux codétenus, ainsi que les meurtres, étaient monnaie courante au pénitencier d'Angola. Les deux hommes ont fondé une section des Panthères noires et se sont alliés à d'autres pour tenter d'améliorer les conditions carcérales, notamment en observant des grèves de la faim et en diffusant des pétitions.

Au début des années 1970, Herman Wallace et Albert Woodfox ont été accusés du meurtre d'un gardien blanc, Brent Miller, poignardé à mort dans l'établissement en avril 1972. Condamnés à la détention à perpétuité, ils ont été placés à l'isolement pour la majeure partie des décennies suivantes. Les deux hommes ont toujours clamé leur innocence et affirmé qu'ils avaient été mis en cause à tort uniquement en raison de leur militantisme politique en prison. Aucune preuve physique n'a permis d'établir leur implication dans ce crime et ils ont été déclarés coupables uniquement sur la base de témoignages douteux de codétenus. Au fil des ans, des documents ont resurgi qui donnent à penser que le principal témoin oculaire avait été suborné par des agents de l'administration pénitentiaire afin de faire des déclarations accusant les deux hommes et que l'État avait dissimulé des preuves concernant le faux témoignage d'un autre détenu témoin des faits. Un autre témoin est par la suite revenu sur ses déclarations.

En 2008, un juge fédéral a infirmé la condamnation d'Albert Woodfox pour le meurtre du gardien et ordonné sa remise en liberté sous caution. Le ministère public a fait appel de cette décision et la libération sous caution a été annulée. Un appel de cette annulation est en instance devant les tribunaux fédéraux. En 2006, le directeur de l'administration judiciaire de l'État a recommandé d'annuler la condamnation d'Herman Wallace, mais la cour de district n'a pas confirmé cette recommandation. Un appel est également en instance de jugement dans son affaire.

Selon certaines informations, Herman Wallace et Albert Woodfox auraient tous les deux de graves problèmes de santé causés ou exacerbés par ces années d'isolement dans une petite cellule. Herman Wallace souffrirait notamment d'une arthrose aggravée par le manque d'exercice, d'un handicap fonctionnel, de pertes de mémoire et d'insomnie. Quant à Albert Woodfox, il souffrirait de claustrophobie, d'hypertension, de troubles cardiaques, d'une insuffisance rénale chronique, de diabète, d'anxiété et d'insomnie. Selon une expertise médicale, l'état de santé des deux hommes pourrait empirer s'ils continuaient d'être soumis à des conditions carcérales aussi contraignantes.

Herman Wallace et Albert Woodfox poursuivent en justice les autorités de la Louisiane, en invoquant le fait que leur maintien prolongé à l'isolement constitue un « châtiment cruel et exceptionnel » contraire à la Constitution des États-Unis. Un troisième homme a également porté plainte : Robert King Wilkerson, ancien détenu du pénitencier d'Angola qui a passé 29 ans à l'isolement avant d'être libéré en 2001. La date de l'audience pour examiner cette plainte doit être fixée sous peu. Herman Wallace et Albert Woodfox contestent aussi l'équité de la procédure visant à réviser leur statut. Il semble qu'une commission interne se contente de « tamponner » leur maintien à l'isolement tous les 90 jours, sans se pencher sur leur cas. En vertu de cette procédure, leur isolement cellulaire est prolongé indéfiniment.

L'organisation est particulièrement troublée par les éléments suggérant que l'isolement prolongé d'Herman Wallace et Albert Woodfox a pour fondement, au moins en partie, leur militantisme politique passé et leur association avec le Parti des Panthères noires. Parmi ces éléments, notons les commentaires du directeur du pénitencier d'Angola qui disait en 2008 à propos d'Albert Woodfox : « Je préfère le maintenir à l'isolement cellulaire. Je sais qu'il a toujours une propension à la violence. Je sais aussi qu'il cherche toujours à mettre en œuvre les théories des Panthères noires et je ne souhaite pas qu'il circule dans ma prison car il s'efforcerait d'organiser les jeunes détenus. J'aurais moi-même toutes sortes de problèmes, plus que je ne peux en gérer, et les noirs le poursuivraient. Ce serait le chaos et le conflit, j'en suis convaincu. Il doit être confiné dans sa cellule tant qu'il séjourne à Angola. » (Extrait de la déposition du directeur pénitentiaire Burl Cain lors de l'audience en appel sur la question de la libération sous caution).

L'isolement prolongé auquel sont soumis les deux hommes bafoue les traités internationaux relatifs aux droits humains ratifiés par les États-Unis, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Convention contre la torture. Les instances des Nations unies chargées de veiller à l'application de ces traités – le Comité des droits de l'homme et le Comité contre la torture – ont conclu que le maintien à l'isolement pendant de longues périodes pouvait s'apparenter à de la torture ou à un traitement cruel, inhumain ou dégradant.

Les deux comités se sont dits préoccupés par le fait que les conditions sévères d'isolement prolongé en vigueur dans certains bâtiments carcéraux affectés à une catégorie particulière de détenus étaient incompatibles avec les obligations des États-Unis aux termes de ces traités. Amnesty International considère que ces conclusions s'appliquent parfaitement au cas de Herman Wallace et Albert Woodfox, qui sont sans doute les deux prisonniers américains encore en vie ayant passé le plus de temps à l'isolement.

Amnesty International exhorte l'administration pénitentiaire de la Louisiane à prendre immédiatement des mesures pour sortir Herman Wallace et Albert Woodfox de leur réclusion

cellulaire, et à veiller à ce qu'ils ne soient pas soumis à des conditions carcérales s'apparentant à une peine ou un traitement cruel, inhumain ou dégradant ou violant leurs autres droits fondamentaux. L'organisation demande aussi que les deux hommes puissent notamment faire de l'exercice conformément à leurs besoins et prendre part aux programmes culturel, récréatif et professionnel mis en œuvre au sein de l'établissement carcéral.

FIN